



Le 18 mars 2022

**HÔTEL DE VILLE**  
**05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE**  
Téléphone : 04.92.23.10.03  
courriel : info@ville-argentiere.fr

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 17 MARS 2022**

1

**PRÉSENTS** : Tous les membres en exercice sauf :

- Carole ROBERT qui donne procuration à Marie-Noëlle DISDIER

**SECRÉTAIRE** : Dominique BARNÉOUD

-----

**I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2022**

⇒ A l'unanimité

**II – COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 17 février et le 17 mars 2022.

**III – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES**

- Délibérations statuant sur les comptes administratifs 2021 (CCAS, camping, eau, commune) ainsi que les comptes de gestion 2021 (CCAS, camping, eau, commune).
- Délibérations affectant les résultats des comptes administratifs 2021 (CCAS, camping, eau, commune).
- Délibération statuant sur le principe de création d'un service de police municipale.  
Abstention (3) :
  - Éric RIPPERT
  - Christiane MAURIN
  - Alexandra PAYENContre (2) :
  - Florent LONGIS au motif que : « *Le rapport coût/besoin n'est pas adapté à notre situation financière* »
  - Rémi ROUX au motif que : « *Cela ne correspond pas à l'esprit d'une petite ville de 2 400 habitants* ».

- Délibération approuvant le budget primitif 2022 du CCAS.
- Délibération approuvant le budget primitif 2022 du camping.
- Délibération approuvant le budget primitif 2022 du service des eaux.
- Délibération approuvant le budget primitif 2022 de la commune.
- Délibération autorisant Monsieur le maire à mandater en 2022 les appels à cotisation transmis par les organismes auxquels la commune adhère.
- Délibérations autorisant Monsieur le maire à verser les subventions 2022 aux associations locales.
- Délibération arrêtant les taux des 2 taxes communales (foncier bâti, foncier non bâti) pour 2022.
- Délibération statuant sur l'actualisation du règlement fixant les modalités de la distribution de l'eau potable.
- Délibération entérinant une modification sur la délibération du 25 novembre 2021 relative à la demande de garantie d'emprunt de l'OPH 05 dans le cadre de la réhabilitation des 22 logements du bâtiment Urgon II.
- Délibération sollicitant l'aide financière du Département dans le cadre du programme d'aménagement d'un coin lecture à la bibliothèque municipale.
- Délibération validant les propositions de coupes de bois pour 2023 présentées par l'Office National des Forêts.
- Délibérations autorisant Monsieur le maire à procéder à la vente de deux terrains après désaffectation et déclassement d'une partie de domaine public.
- Délibération engageant une procédure d'enquête publique pour le déclassement d'une partie de domaine public dans le secteur des Collets.
- Délibération autorisant Monsieur le maire à se porter acquéreur des parcelles F1527, F1537, F1562 et F2834.
- Délibération autorisant Monsieur le maire à signer avec le président de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, un acte de cession à l'euro symbolique, du local communal situé dans le bâtiment de la Série E.
- Délibération modifiant la délibération du 8 février 2018 prévoyant la cession de la parcelle n° E 1195 – *Monsieur Alain SANCHEZ se retirant du vote* -.